

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de séance	26-11-2019	Séance <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance	17 H 30	<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations	14-11-2019	
Séance précédée d'une réunion de la commission permanente en date du		NON

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 05-11-2019 est soumis au vote des membres présents avec les ajouts suivants :

Page 10 : Fonctionnement des fonds sociaux : **Pour : 19**

Page 12 : Logement de fonction : Modification de l'arrêté collectif en date du 17 mars 2017 : « Cette modification est soumise au vote **pour avis**

VOTE :	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
---------------	----------------	------------	-----------

X est modifié

ORDRE DU JOUR

I - Affaires budgétaires

- Décisions Budgétaires Modificatives 2019.
- Rectificatif : Renouvellement des contrats et conventions ALO présentés au Conseil d'Administration du 05.11.2019.
- Contrats, conventions, devis pour les actions pédagogiques
- Don du FSE EPI - Ludiver
- Budget prévisionnel 2020

II - Questions diverses

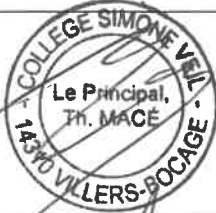

- Compte rendu de la CHS du 19 novembre 2019
- Arrêté de décharge définitive exercice 2017
- Prévision des effectifs rentrée 2020
- Défibrillateur
- Composition du Conseil Pédagogique
- Charte des sorties et voyages scolaires
- Règlement intérieur restauration scolaire

L'ordre du jour ainsi proposé est soumis au vote :

VOTE : 17	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
------------------	----------------	------------	-----------

Désignation des secrétaires de séance :

Mme BÉATRIX	Parent d'élève
M. ROY	CPE

NOMS	SIGNATURES	Total de membres du CA	24
<u>Président :</u> M. Thierry MACÉ		Quorum	13
<u>Secrétaires :</u> Mme BÉATRIX M. ROY		Membres présents avec voix délibérative Membre(s) invité(s) en qualité d'experts	17 0

I - Affaires Budgétaires et Financières

Mme GUÉZOU présente les différents points prévus pour les affaires Budgétaires

1- Décisions Budgétaires Modificatives 2019

Pour information au CA elle présente les décisions de l'ordonnateur (Annexe n°1)

- Décision de l'ordonnateur n° 8 (pas d'incidence sur le montant global du budget en cours).

2- Contrats, conventions ou devis en relation avec le programme d'actions et sorties pédagogiques 2019-2020

Puis elle sollicite pour le chef d'établissement l'autorisation de signer les contrats, conventions et/ou devis suivants :

- Conseil Départemental du Calvados pour l'opération « Collège au Cinéma » : reversement de 0.80 € par place et prise en charge de 2 bus sur 3 (Niveau 6^{ème}) (Annexe n°2)
- Devis avec la Cie Al Doce pour 3 ateliers (30 x 1h30) pour une somme globale de 497.04 € TTC (1^{er} trimestre 2020-21) (Annexe n°3)
- Devis avec Génération Numérique pour un montant de 377.00 € (Annexe n°4)

M. HEBERT demande ce qu'est la Cie Al Doce : Mme TURPIN professeur d'espagnol lui répond qu'il s'agit d'un guitariste de flamenco et d'une danseuse qui interviennent habituellement au conservatoire d'Hérouville et qui viennent au collège pour travailler sur une séquence flamenco avec les élèves de 5ème associant ainsi théorie et pratique.

Votants : 17	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
--------------	----------------	------------	-----------

3- Rectificatif à l'état récapitulatif des renouvellements de contrats ou conventions au titre de l'exercice 2020

Mme GUÉZOU soumet au vote le document rectificatif (Annexe n°5) avec l'ajout de l'adhésion au groupement de commande pour la fourniture d'électricité géré par le SDEC.

Votants : 17	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
--------------	----------------	------------	-----------

4- Don du Foyer Socio-éducatif pour la sortie pédagogique dans le cadre de la semaine EPI

Pour des raisons d'équité avec les autres sorties prévues durant la semaine EPI, le FSE propose un don d'un montant de 1 617.00 € pour la prise en charge des entrées au Planétarium LUDIVER (sur une base de 11.00 € par élève et 147 élèves)

La somme sera inscrite en recette au budget 2020 : AP - - OEPI-LUDI – 7468

Votants : 17	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
--------------	----------------	------------	-----------

Mme GUÉZOU remercie le foyer pour cette aide.

5- Budget prévisionnel de l'exercice 2020

Mme GUÉZOU rappelle que le budget est un acte administratif et politique qui retrace les objectifs de l'établissement fixés notamment par le projet d'établissement et par le contrat d'objectif signé avec le Conseil Départemental.

C'est aussi un acte administratif qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Elle rappelle aussi que le mode de calcul de la dotation du Conseil Départemental est le même pour tous les établissements.

La dotation globale de fonctionnement notifiée est d'un montant de 162 612.00 € (Annexe n° 6)

Elle présente le budget (Annexe n°7) et commente la note d'accompagnement (Annexe n°8) qui explicite littéralement l'élaboration du budget 2020 et son contexte, en rappelant la structure du budget :

Section de fonctionnement	
Service général	
- AP	Activités Pédagogiques
- VE	Vie de l'Élève
- ALO	Administration et Logistique
Service Spécial	
- BN	Bourses Nationales
Section d'investissement	
- OP-CAP	Opérations en Capital

Concernant les bourses, malgré l'important travail d'information et d'accompagnement qu'elle a effectué auprès des familles, le taux de boursiers est resté à peu près le même.

M. HEBERT fait remarquer qu'il y a pourtant 46 % de logements sociaux sur VILLERS-BOCAGE.

M. MACÉ précise que ces logements sont occupés par des familles où souvent, les deux parents travaillent, et donc que si les revenus restent peu élevés, ils sont cependant juste au-dessus des seuils de bourses qui eux sont bas.

Concernant les recettes :

- Elle fait observer la part importante des participations des familles dans les recettes de l'établissement, du fait des différents voyages scolaires, pour lesquels la participation des élèves est très importante (plus de 90%).
- Elle note aussi la participation du FSE de l'ordre de 16 000 euros.
- Elle indique aussi que si l'établissement a pu disposer de fonds propres en 2019 grâce à la location des deux logements non occupés pour raison de service, les locataires ayant annoncé qu'ils déménageraient en début d'année 2020, ces recettes ne sont pas assurées pour l'année 2020 sauf à trouver de nouveaux locataires.

Concernant l'équilibre du budget :

- Le résultat prévisionnel : - 636.57 € correspond à la différence entre les prévisions de recettes et les autorisations de dépenses.
- Ce résultat de fonctionnement est ensuite corrigé des opérations sans influence sur la trésorerie (provisions, amortissements ...)

Résultat Prévisionnel	- 636.57
Amortissements (D)	1 815.57
Amortissements neutralisés (R)	- 1 179.00
IAF	0.00

Afin de parvenir à l'équilibre budgétaire 2020, Mme GUEZOU propose un prélèvement sur les fonds de réserves de **11 000.00 €** (Service Opération en capital) dont elle présente l'état (Annexe n° 9). Cette proposition de prélèvement a été soumise à Mme HENNEBICQUE, Agent Comptable : pas d'opposition de sa part une fois complété le tableau d'analyse financière (Annexe n°10) , avec observation quant à la non-utilisation du prélèvement de 10 000.00 € proposé en avril 2019 (DBM n°2 du 25-04-2019) pour l'aménagement de la cour et qui ne sera effectué qu'en février 2020.

	Réserves au 31-12	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	Fonds de roulement estimé
2017	56 459.33	26 661.12	7 067.95	22 730.26
2018	60 340.20	29 167.95	10 469.67	20 702.58
2019	67 787.10	33 369.67	8 875.66	25 541.77
2020	62 886.70	34 059.66	11 000.00	17 827.04 + 10 000.00 (Prélèvement non utilisé) = 27 827.04

M. MACÉ souligne le gros travail fourni par Mme GUÉZOU pour boucler ce budget, qui, du fait des nombreux projets proposés par l'équipe pédagogique a été difficile à équilibrer.

Si cet équilibre a encore été possible cette année, il faudra cependant être très vigilant l'an prochain. De plus, la participation du foyer est très importante et bien qu'abondée en partie par une subvention du syndicat scolaire qu'il remercie une fois encore, l'écart entre les dépenses et les recettes du FSE reste important et ne pourra pas perdurer durant des années.

Mme GUÉZOU mentionne aussi le fait que le collège a été rénové il y a maintenant plus de dix :

- Une première campagne pluriannuelle de nettoyage des façades vient de s'achever,
- un plan pluriannuel de rafraîchissement des salles et de renouvellement de matériel est en cours
- mais qu'il sera aussi nécessaire de prévoir des investissements importants en matériels dans les années à venir (auto-laveuse, véhicule de service...) et que l'on n'est pas à l'abri de dépenses conséquentes imprévues.

Elle précise aussi qu'il est nécessaire de faire attention aux « petites dépenses » inutiles : photocopies couleurs injustifiées, lumières, écrans et ordinateurs qui restent allumés, qui peuvent permettre de faire quelques économies et participent d'une démarche éco-citoyenne.

M. HAURET indique que la gestion du budget du Conseil départemental produit aussi quelques surprise comme par exemple la rénovation du collège de CAUMONT-SUR-AURE prévu initialement à 4,2 millions d'euros et qui du fait de fondations trop fragiles nécessite un investissement supplémentaire de 1,8 millions qui ne pourront pas être utilisés pour autre chose.

Toutes les questions concernant ce budget ayant été épuisées, le chef d'établissement propose aux membres du conseil d'adopter le projet de budget présenté en se prononçant sur le montant des crédits ouverts par service.

Votants : 17	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
--------------	----------------	------------	-----------

II – QUESTIONS DIVERSES

1. Compte rendu de la CHS du 19 novembre 2019

Mme GUÉZOU présente le compte-rendu de la CHS (Annexe n°11)

Elle remercie le Conseil Départemental pour la prise en charge du remplacement de l'intégralité du parc des sirènes d'évacuations tout en s'étonnant que l'ensemble de ces 28 sirènes soit tombé en panne en même temps, les contrôles annuels précédents n'ayant signalé aucun dysfonctionnement.

M. HAURET indique qu'il va faire remonter l'information pour qu'il soit vérifié auprès des autres collèges qu'ils ne rencontrent pas le même problème.

Mesures à prévoir au bilan de la réunion

- Visite du collège fixée le lundi 25 mai 2020 à 17h00

- Mise en place du RGPD
- Reprendre contact avec le formateur « manipulation des extincteurs » après avoir recensé les personnels intéressés et positionné des dates sur le calendrier
- Reprendre l'information sur les registres de signalement : registre dématérialisé (pour les personnels « éducation nationale ») et registres papier dans le collège.
- Mettre en place un visa régulier de ces registres, 1 fois par mois.
- Mettre en place un calendrier de visa des registres « papier »
- Faire remonter l'observation concernant les salles 31 et 32 (DUER et Département)
- Personnaliser et diffuser le document des informations générales en santé et en sécurité au travail dans un EPLE, mis à disposition par les services SST du Rectorat en septembre dernier.
- Pour ce même document, le remettre à tous les personnels du collège dans le dossier de pré-rentrée et l'ajouter aux classeurs des consignes de sécurité mis à disposition dans tous les locaux.
- Reprendre contact avec les services de secours de la caserne de Villy-Bocage : peut-être proposer de les associer à la visite des locaux prévue au mois de mai 2020.
- Il conviendra aussi de relancer l'entreprise AFM pour la sécurisation de la porte du hall.

2. Arrêté de décharge définitive exercice 2017 (Annexe n°12)

Pour information, Mme GUÉZOU annonce que suite au contrôle financier de l'exercice 2017, la Direction générale des finances publiques a prononcé la décharge des 2 agents comptables Mme GASSION et Mme HENNEBICQUE .

3. Prévision des effectifs rentrée 2020

M. MACÉ fait part aux membres du Conseil d'Administration des effectifs (hors ULIS) arrêtés pour le collège pour la rentrée 2020 :

- 152 élèves en 6ème
- 141 élèves en 5ème
- 136 élèves en 4ème
- 140 élèves en 3ème

ce qui représente 569 élèves auquel il faut ajouter les 15 élèves ULIS, soit un total 584 élèves, pour 587 élèves cette année. Il précise que contrairement à l'année dernière, il n'a pas d'objection concernant ces prévisions qui correspondent à quelques élèves près aux informations dont il dispose.

Il explique que si les modalités de calcul de la dotation restent les mêmes pour l'an prochain, cela signifie que la structure de l'établissement sera composée de la façon suivante :

- 6 classes de 6ème,
- 5 classes pour les 3 autres niveaux.

M. ROY fait remarquer que pour 3 élèves de moins, il y aura deux classes en moins.

M. MACÉ lui répond que c'est la conséquence d'un effet de seuil dont il rappelle le principe qui s'applique à tous les établissements hors REP de l'Académie :

- 29 élèves par classe en 6ème sauf pour les établissements comportant une ULIS pour lesquels le seuil est abaissé à 28 élèves,
- 30 élèves par classe pour les autres niveaux, abaissé à 29 si ULIS.

Le nombre d'élèves de 6ème cette année, au dessus du seuil des 140 (5 x 28) mais en-dessous du seuil (5 x 29) fait que mécaniquement, les 6 classes de 6ème se transformeront l'an prochain en 5 classes de 5ème.

De même, les 5 classes de 5ème deviendront 5 classes de 4ème (-1 classe sur ce niveau).

Enfin, sur le niveau 4ème, sans les 7 élèves ULIS, les effectifs sont de 145, mais il y a toujours quelques départs en fin de 4ème (3prépro ou agricole), et donc sauf arrivées conséquentes d'ici à la fin d'année sur ce niveau, il est tout à fait probable que le seuil des 145 élèves ne soit pas atteint. On peut s'interroger cependant sur la capacité que l'on aura à mener, dans de bonnes conditions, les inclusions des 7 élèves ULIS sur ce niveau.

4. **Défibrillateur**

M. MACÉ informe les membres du Conseil d'Administration que le Conseil départemental, par un courriel en date du 25 novembre 2019 (Annexe n°13), et suite au décret du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs, a notifié son intention d'acquérir ces appareils pour équiper tous les EPLE dont il est propriétaire. Le collège a reçu à la demande en pièce jointe à ce courriel, un devis de l'UGAP (Annexe n°14) concernant l'achat, l'installation et l'entretien de cet appareil. Vu le délai très court, aucune proposition n'est faite ce jour, mais la question sera étudiée lors du prochain CA.

5. **Composition du Conseil Pédagogique**

M. MACÉ présente au Conseil d'Administration la composition du Conseil pédagogique, (Annexe n° 15) précisant que de manière très générale, l'équipe pédagogique préfère fonctionner en plénière.

6. **Charte des sorties et voyages scolaires**

M. MACÉ soumet au vote du CA pour validation la charte des sorties et voyages scolaires, (Annexe n° 16) en précisant qu'il n'y a pas de modifications par rapport à l'an dernier. Il précise simplement, qu'après différents échanges avec Mme GUÉZOU, les professeurs organisateurs des voyages et le bureau du FSE il apparaît judicieux de préciser dans le document à destination des familles le coût réel du voyage et donc la participation du FSE en partie subventionnée par le syndicat scolaire.

Mme GUÉZOU informe les membres du Conseil d'Administration que dorénavant il sera possible pour les familles de régler leurs participations aux voyages scolaires par télépaiement (TIPI) et qu'il sera fait mention de cette modalité de paiement dans le document à destination des familles.

Votants : 17	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
--------------	----------------	------------	-----------

7. Règlement intérieur restauration scolaire

M. MACÉ informe le Conseil d'Administration qu'il a reçu un courrier (Annexe n°17) du président du Syndicat scolaire, M. HEBERT, qui gère le restaurant scolaire, lui demandant de soumettre pour avis le règlement intérieur de la restauration scolaire.

M. HEBERT précise que, suite à un incident avec une famille, la remarque lui a été faite que ce règlement devait être soumis tous les ans au Conseil d'Administration.

M. MACÉ poursuit en indiquant qu'à la réception de ce courrier et de ce règlement intérieur, avec Mme GUÉZOU la gestionnaire et M. ROY le CPE, ils ont proposé quelques modifications, et formulé quelques questions qui sont présentées dans le document joint (Annexe n°18) : en rouge ce qu'ils proposent de supprimer, en vert ce qu'ils proposent d'ajouter et en bleu les points qui leur posent question.

Il ajoute que le Conseil Départemental a décidé de faire en sorte que les tarifs de la restauration scolaire soient les mêmes dans tous les collèges du département et que les règlements intérieurs y soit équivalents. Même si le collège reste l'un des trois établissements du département pour lesquels la restauration scolaire n'est pas directement gérée par le collège, il paraît normal que les familles et les élèves soient soumis aux mêmes règles que dans les autres établissements.

M. HEBERT indique que ces modifications ne lui posent pas de problème et que concernant les tarifs, le syndicat scolaire a déjà commencé à les faire converger avec ceux prescrits par le Conseil Départemental.

Il souhaite juste que dans le haut de la page 2 : « Les élèves doivent donc bien sûr respecter les consignes » soit conservé (phrase mise en orange dans l'annexe).

Concernant la remarque sur les transports scolaires, il précise qu'effectivement la fin de la phrase n'est pas en rapport avec le règlement intérieur et qu'elle peut être supprimée.

M. MACÉ précise que si cette phrase avait été questionnée, c'était plus par rapport à l'évolution des compétences depuis que la région est en charge de ces transports.

Concernant les échanges, Mme TURPIN fait remarquer que le principe de réciprocité n'est pas vraiment appliqué car les organisateurs des échanges s'arrangent pour qu'il n'y ait qu'un minimum de repas pris au collège et que les correspondants sont souvent en sortie pendant les journées.

M. MACÉ s'étonne que le syndicat scolaire ne rembourse pas l'ensemble des repas non-pris du fait d'un voyage scolaire (voyage en Provence des latinistes de 3^e et 4^e, Voyage à Cardiff des 4^e) dans la mesure où ce sont des temps pédagogiques prévus de longue date et dont le syndicat est informé.

Il rappelle aussi, qu'à l'origine, la restauration scolaire fournissait un pique-nique pour la première journée de voyage et que lorsqu'il a été convenu, pour des raisons de réglementation, qu'il n'y aurait plus de pique-nique fourni, la première journée devait être remboursée par le syndicat. D'où à minima, l'ajout « et à la 1^{ère} journée des voyages scolaires (hors échange) ».

Enfin, le remboursement en cas d'absence pour raison médicale de 15 jours est aussi questionné par les membres du Conseil d'Administration, dans la mesure où le règlement intérieur proposé par le Conseil Départemental prévoit 5 jours, ce qui est déjà la pratique dans la plupart des collèges.

Monsieur HEBERT affirme que les remarques présentées précédemment seront examinées et discutées lors du prochain Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal du CEG de Villers-Bocage.

A ces quelques réserves près, M. MACÉ propose de soumettre au vote ce règlement intérieur pour avis.

Voteants : 17	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
---------------	----------------	------------	-----------

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 19h10

Le Président,
M. MACÉ



La Secrétaire de séance,
MME BÉATRIX

Le secrétaire de séance,
M. ROY

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2019

LISTE DES PARTICIPANTS

1- Membres de droit

NOM	QUALITÉ	Présent	Absent	Excuse	Émargement
M. MACÉ	Principal	X			
Mme LOYER	Principal Adjointe	X			
Mme GUÉZOU	Adjointe -Gestionnaire	X			
M. ROY	CPE	X			

2- Représentants des collectivités territoriales

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Émargement
M. HEBERT	Maire de VILLERS-BOCAGE	X					
M. HAURET	CD 14	X					

3- Personnalités qualifiées

NOM	QUALITÉ	Présent	Absent	Excuse	Émargement
M. LESAGE	PBI-INTERCOM				

4- Représentants des personnels (enseignants + personnels administratif, technique et de santé)

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Émargement
ADAMUS	Administratif					X	
TRENTO	Parent					X	
BURNELE	AE					X	
TURPIN	Enseignante		X	X			
LEFORESTIER	Enseignante	X		X			
LILLE	" "	X		X			
COLSON	" "	X		X			
LE ROSIER	Enseignante		X	X			
MASSARD	Adjoint IOR	X	X	X			

5- Représentants des élèves

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Émargement
Cheruel	Élève	X		X			
Couture	Élève	X		X			

6- Représentants des parents d'élèves

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Émargement
BEAUX CORMU	Parent	X		X			
DOUBLET T	Parent	X		X			
PORTO S.	Parent	X		X			
	Parent						
	Parent						

7- Personnes invitées

NOM	QUALITÉ	Présent	Absent	Excusé	Émargement